

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Geld, Währung und Kredit
Schlagworte	Digitalisierung, Strafrecht
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2022

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Canetg, Fabio
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Canetg, Fabio; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Geld, Währung und Kredit, Digitalisierung, Strafrecht, 2014 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Geld, Wahrung und Kredit	1
Finanzmarkt	3
Kapitalmarkt	3
Nationalbank	5
Internationale Finanzinstitutionen	6
Banken	7

Abkürzungsverzeichnis

EFD	Eidgenössisches Finanzdepartement
AHV	Alters- und Hinterlassenenversicherung
SECO	Staatssekretariat für Wirtschaft
WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
SNB	Schweizerische Nationalbank
IWF	Internationaler Währungsfonds
FINMA	Eidgenössische Finanzmarktaufsicht
AIA	Automatischer Informationsaustausch
GwG	Geldwäschereigesetz
DBG	Bundesgesetz über die direkte Bundessteuer
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
KKG	Bundesgesetzes über den Konsumkredit
VVG	Bundesgesetz über den Versicherungsvertrag
WZG	Bundesgesetz über die Währung und die Zahlungsmittel
NKV	Neuen Kreditvereinbarungen
SIF	Staatssekretariat für internationale Finanzfragen
AIAG	Bundesgesetz über den internationalen automatischen Informationsaustausch in Steuersachen
FIDLEG	Finanzdienstleistungsgesetz
FINIG	Finanzinstitutsgesetz
KGST	Koordinationsgruppe zur Bekämpfung der Geldwäscherei und der Terrorismusfinanzierung
DLT	Distributed Ledger Technology
WEKO	Wettbewerbskommission
StAhiG	Steueramtshilfegesetz
GAFI (FATF)	Groupe d'action financière (Financial Action Task Force)

DFF	Département fédéral des finances
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
BNS	Banque nationale suisse
FMI	Fonds monétaire International
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
EAR	Echange automatique de renseignements
LBA	Loi sur le blanchiment d'argent
LIFD	Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
LCC	Loi fédérale sur le crédit à la consommation
LCA	Loi fédérale sur le contrat d'assurance
LUMMP	Loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement
NAE	Nouveaux accords d'emprunt
SFI	Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales
LEAR	Loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale
LSFin	loi sur les services financiers
LEFin	Loi fédérale sur les établissements financiers
GCBF	Groupe de coordination interdépartemental sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
DLT	Distributed Ledger Technology
COMCO	Commission de la concurrence
LAAF	Loi sur l'assistance administrative fiscale
GAFI	Groupe d'action financière

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Geld, Wahrung und Kredit

Geld, Wahrung und Kredit

Retropective annuelle 2019: Credit et monnaie

BERICHT
DATUM: 31.12.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

L'annee 2019 etait l'occasion, pour la place financiere helvetique, de «celebrer» l'anniversaire des 10 ans de la fin du secret bancaire. Si le bilan est plutot positif, les acteurs du secteur notent surtout une refonte profonde des pratiques. L'un des elements cles de cette refonte est l'**echange automatique de renseignements** (EAR). Alors que les premiers echanges ont ete effectifs, de nouveaux accords ont ete adoptes par le Parlement. Parallelement, le Forum mondial sur la transparence et l'echange de renseignements a des fins fiscales a delivere la note «conforme pour l'essentiel» a la Suisse, et les chambres federales ont adopte, apres une conference de conciliation, le projet de loi pour la mise en oeuvre des recommandations dudit Forum. Un rapport devra d'ailleurs etre etabli sur la mise en oeuvre de cette loi. Par contre, la modification de la loi sur l'assistance administrative fiscale (LAAF) n'a pas convaincu les parlementaires qui ont decide de ne pas entrer en matiere. Finalement, plusieurs objets qui visaient un renforcement de la legislation pour les transactions offshores, les paradis fiscaux, les flux financiers deloyaux et illicites, et l'assistance a un delit fiscal hors de Suisse, ont tous ete rejete par le Parlement qui estime que des mesures unilaterales ne sont pas pertinentes pour cette thematique multilaterale.

Deux tendances mondiales se sont imposees sur l'agenda de la politique financiere helvetique: la **finance durable** et les **nouvelles technologies financieres**. D'abord, a la suite de l'engagement de la Suisse dans les Accords de Paris, plusieurs parlementaires ont souhaite favoriser la finance durable en optimisant les conditions-cadres, et notamment la fiscalite. Ensuite, les nouvelles technologies financieres, comme la «blockchain», ont attise de nombreux debats sous la coupole. Les parlementaires ont notamment questionne l'adequation d'objets proceduraux et judiciaires avec ces nouvelles technologies, ou encore la possibilite de creer des comptes numeriques prives aupres des banques centrales. De plus, l'arrivee sur le marche bancaire helvetique de neobanques, l'obtention des premieres licences bancaires pour des cryptobanques et le projet Libra ont fait couler beaucoup d'encre. L'evolution de la FinTech sur la place financiere helvetique sera probablement encore au coeur des debats dans les annees a venir.

Trois modifications legislatives majeures ont occupe les parlementaires. Premierement, les debats sur la modification de la loi sur les **droits de timbres** ont pu reprendre apres l'adoption, en vote populaire, du projet fiscal 17. L'objet a ete discute en commission. La CER-CN a ainsi demande, avant de se prononcer, un rapport sur les consequences financieres d'une abolition du droit de timbre. Deuxiemement, la modification de la loi sur l'unite monetaire et les moyens de paiement (**LUMMP**) a ete adoptee par les chambres federales. Troisiemement, les deux chambres ont apporte des modifications a la modernisation de la loi sur le contrat d'assurance (**LCA**), apres avoir classe la revision totale de la LCA.

En dehors de la coupole federale, d'autres thematiques ont anime les debats. Premierement, la Banque nationale suisse (BNS) a mis en circulation les **nouvelles coupures** de 100 et 1000 francs. Ces deux dernieres mises en circulation pour la nouvelle serie de billets ont ete l'occasion de debattre sur la disparition progressive de l'argent liquide et les risques lies au blanchiment d'argent. Deuxiemement, la BNS a maintenu le cap de sa **politique monetaire expansionniste**. Afin de faire face aux fluctuations du marche, au franc fort et a la tendance internationale morose, elle a egalement augmente ses avoirs a vue. Les **taux d'interets negatifs** ont engendre une deferlante d'opinions d'economistes helvetiques. Ces opinions n'ont cesse de deferler dans des sens contraires. Pendant ce temps, certaines banques commerciales ont commence a repercuter les taux negatifs sur leurs clients. Troisiemement, du cote des banques commerciales, l'UBS a ete condamnee, en premiere instance, a une amende record de 3.7 milliards d'Euro dans son proces en France. Finalement, l'Union europeenne a mis fin a l'**equivalence boursiere** avec la Suisse. Le sujet est desormais lie aux discussions sur l'Accord-cadre.

Dans les journaux, la thématique «Crédit et monnaie» a représenté environ 5% des articles mensuels. En 2019, un maximum de 7.5% d'articles ont été recensés en juillet. Cette légère hausse est à mettre à crédit de la Banque nationale suisse (BNS) qui a animé les débats avec de nombreuses discussions sur la force du franc et sur la baisse des taux d'intérêts. Comme les débats sur les taux d'intérêts et le franc fort ont continué d'occuper le haut de l'affiche sur la fin de l'année 2019, une légère hausse du nombre d'articles est à signaler. Néanmoins, dans l'ensemble, l'année 2019 a été légèrement moins riche en article -1.4% sur la thématique «Crédit et monnaie» que la moyenne des autres années de la législature (2016-2018).¹

BERICHT
DATUM: 31.12.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Rétrospective annuelle 2020: Crédit et monnaie

Face à la pandémie mondiale de Covid-19, le Conseil fédéral a imposé des mesures sanitaires strictes, comme par exemple le semi-confinement du printemps 2020. Cette pandémie et ces mesures ont mis en évidence le rôle prépondérant des banques comme garant de la stabilité du système économique. Dans un délai record, le Conseil fédéral, la Banque nationale suisse (BNS), l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma), la Délégation des finances des chambres fédérales et surtout les banques helvétiques ont mis sur pied un accès facilité à des **crédits-relais** pour permettre aux entreprises de traverser la crise économique et financière du Covid-19. Au 31 juillet 2020, 136'548 demandes pour un montant total de CHF 16.9 milliards ont été déposées. L'enveloppe de CHF 40 milliards, initialement budgétisée, n'a donc pas été atteinte. Si quelques fraudes ont été signalées, le bilan global de cette opération de sauvetage est largement positif. Ensuite, dans le cadre du transfert de cette ordonnance d'urgence dans le droit ordinaire à la fin septembre 2020, de nombreux objets ont été déposés au Parlement pour adapter certains aspects des cautionnements solidaires liés au Covid-19. Trois éléments majeurs ont été pris en compte lors des discussions en chambre: le délai d'amortissement, le taux d'intérêt et le versement de dividendes.

En lien avec la pandémie de Covid-19, la publication du bénéfice de 2019 de CHF 49 milliards de la BNS, en pleine crise sanitaire et économique, a fortement alimenté les discussions. La clé de répartition de cette manne financière a été au cœur des débats. Des voix de plusieurs horizons politiques se sont élevées pour préconiser une utilisation du bénéfice pour réduire la dette engendrée par la crise du Covid-19. Néanmoins, l'argument de l'indépendance de la BNS, et l'absence de causalité entre le bénéfice de 2019 et la crise du Covid-19 qui sévit en 2020 ont contrecarré cette volonté.

Finalement, le Covid-19 a également influencé la politique monétaire helvétique. Si les Etats-Unis ont accusé la Suisse de manipulation des taux de change, la BNS a continué d'intervenir sur les marchés afin de compenser l'appréciation progressive du Franc suisse par rapport à l'Euro, induite notamment par la crise économique mondiale du Covid-19.

Les évolutions sociétales et technologiques ont également marqué le secteur de la finance en 2020. Tout d'abord, la médiatisation des thématiques du réchauffement climatique et de l'environnement a placé la finance durable au cœur de l'agenda politique. La volonté de positionner la place financière helvétique comme pôle mondial de référence en terme de finance durable a mené à l'adoption de plusieurs objets et à la publication du rapport sur le développement durable dans le secteur financier. Ensuite, le développement de **nouvelles technologies financières**, et notamment de la technologie des registres distribués (TRD), a forcé l'adaptation du cadre juridique helvétique.

L'année 2020 a été également le théâtre de plusieurs modifications ou révisions de législations majeures de la finance helvétique. Premièrement, la modification de la loi sur le **blanchiment d'argent** (LBA) a été mise en difficulté. Si le Conseil national a refusé d'entrée en matière, pointant du doigt l'obligation de communiquer pour les avocats et avocates, le Conseil des Etats a remis le projet sur les rails en biffant cet élément. Il a rappelé l'importance, pour la Suisse, de s'aligner sur les normes internationales préconisées par le GAFI. Le débat est en cours. Deuxièmement, la révision partielle de la loi sur l'**échange automatique de renseignements** (LEAR) a été adoptée par les deux chambres. Troisièmement, les dernières divergences sur la révision de la loi sur le **contrat d'assurance** (LCA) ont été supprimées. Cette révision a été adoptée par le Parlement.

En 2020, la légendaire stabilité du **secteur bancaire helvétique** a été mise à rude

épreuve. En début d'année, la démission du directeur général du Credit Suisse, Tidjane Thiam, a défrayé la chronique. Les tensions avec le conseil d'administration de la banque ont été relayées dans la presse. Il a été remplacé par Thomas Gottstein, issu du sérail zurichois de la banque. Puis, Sergio Ermotti a annoncé la transmission, d'ici la fin de l'année 2020, de la direction de la banque UBS à Ralph Hamers. Le bilan de Sergio Ermotti a été salué par le monde de la finance. Finalement, des rumeurs de fusion entre le Crédit Suisse et l'UBS ont animé les discussions en fin d'année.

Le **Fonds monétaire international** (FMI) a été au centre des discussions. La réforme des Nouveaux accords d'emprunt (NAE) du FMI a été adoptée par les deux chambres. En parallèle, le Conseil national a validé l'octroi d'une garantie de la BNS et les nouvelles contributions financières au FMI.

Pour conclure, la thématique crédit et monnaie a largement occupé la presse helvétique en 2020. D'un côté, la thématique de la politique monétaire a représenté 1 pourcent des articles dans la presse helvétique. Ce chiffre est stable depuis 2017. D'un autre côté, la thématiques des commerces et services a représenté 6.3 pourcent des articles dans la presse. Ce chiffre est supérieur aux statistiques de 2019 (4.4%) et 2017 (4.5%), mais identique à la statistique de 2018 (6.2%). Cette augmentation est principalement à mettre à l'actif sur les crédit-relais Covid-19 qui ont dopé la rédaction d'articles liés aux banques helvétiques.²

Finanzmarkt

BERICHT
DATUM: 14.12.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

La numérisation se dessine comme un moteur incontournable de l'innovation. Dans cette optique, le développement à long-terme de la distributed ledger technology (DLT) et de la blockchain s'impose dans le secteur de la finance et dans l'économie suisse de manière générale. Le rapport **bases juridiques pour la DLT et la blockchain en Suisse** définit les conditions-cadres nécessaires à un développement optimal, durable et éthique de ces technologies. En se basant sur ce rapport, le Conseil fédéral estime que plusieurs adaptations ponctuelles du droit sont indispensables. Premièrement, en ce qui concerne le droit civil, aucune adaptation n'est nécessaire pour les jetons cryptographiques (tokens), comme le bitcoin, qui représentent des actifs immatériels. Par contre, il est indispensable d'adapter le droit des papiers-valeurs afin de prendre en considération les jetons qui représentent des droits matériels. Deuxièmement, la prise en compte des cryptoactifs lors d'une faillite doit être envisagé dans le droit de l'insolvabilité. Troisièmement, le Conseil fédéral estime que le droit des marchés financiers est déjà adapté à ces nouvelles technologies. Des modifications globales ne sont donc pas nécessaires. Quatrièmement, le risque d'utilisation frauduleuse des cryptoactifs existe. Néanmoins, le Groupe interdépartemental de coordination sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (GCBF) estime que la loi sur le blanchiment d'argent (LBA) englobe les activités liées aux cryptomonnaies.³

POSTULAT
DATUM: 18.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil national a adopté le **classement du postulat** suite à la publication du rapport **sur les nouvelles technologies financières**.⁴

Kapitalmarkt

MOTION
DATUM: 14.12.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Les mutations structurelles engendrées par la numérisation transforment notre société. Le secteur de la finance n'échappe pas à cette révolution. De nouveaux acteurs et de nouvelles solutions inondent la finance numérique. Afin de prendre en compte ces acteurs innovants et de garantir une réglementation adéquate, Claude Béglé (pdc, VD) propose la **création d'un poste de coordinateur pour assurer l'avènement de la finance numérique**. Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion du député vaudois. Il a estimé que plusieurs autorités fédérales comme le Département fédérale des finances (DFF), le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), la Banque nationale suisse (BNS) ou encore l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) assuraient déjà une transition optimale. De plus, il a précisé que le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) garantissait la coordination voulue par la motion. L'objet a été retiré.⁵

POSTULAT

DATUM: 16.03.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Par l'intermédiaire d'un postulat, Claude Béglé (pdc, VD) demande au Conseil fédéral de **soutenir la diffusion des «regtech»**. Ces technologies spécialisées dans la réglementation sont particulièrement prisées du monde de la finance. En effet, elles permettent une réduction, ou une automatisation, de la bureaucratie liée aux règles de «compliance». Le Conseil fédéral, qui propose le rejet de l'objet, a rappelé que le postulat 16.3256, adopté en juin 2016, répondait déjà à la demande du parlementaire vaudois. Finalement, le Conseil national a rejeté le postulat sans discussion.⁶

BERICHT

DATUM: 27.06.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Etant donné l'importance de la place financière dans l'économie helvétique, la compétitivité de cette place financière se retrouve, très souvent, au centre des débats. **Le rapport sur la promotion de la numérisation dans le domaine de la réglementation financière** délivre trois conclusions. Premièrement, la réglementation financière, en Suisse, est le théâtre de nombreux échanges et discussions entre les autorités et les acteurs concernés. Deuxièmement, le rapport précise que tous les acteurs n'ont pas la même opinion sur les nouvelles technologies dans la régulation financière. Ainsi, il est important que les autorités restent neutres et favorisent les échanges avec des experts. Troisièmement, il est impensable de rejeter les nouvelles technologies. Il faut donc évaluer, en permanence, les risques et les opportunités qui en découlent. Au final, aucune mesure spécifique n'est proposée.⁷

MOTION

DATUM: 20.03.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Les nouvelles technologies financières, et notamment le «blockchain», attisent de nombreux débats au quotidien. Face à la prolifération de ces technologies et l'arrivée des cryptomonnaies dans la sphère financière, Giovanni Merlini (plr, TI) pointe du doigt l'inadéquation entre ces nouvelles technologies et nos instruments judiciaires et administratifs. Il a donc déposé une motion qui charge le Conseil fédéral de rendre applicable aux cryptomonnaies les **instruments procéduraux des autorités judiciaires et administratives**. Il estime qu'il existe actuellement des lacunes qui renforceraient l'extorsion de fonds et le blanchiment d'argent. De plus, il explique que les autorités judiciaires et administratives n'ont pas les instruments procéduraux adaptés aux cryptomonnaies dans le cadre de la protection des valeurs patrimoniales.

De son côté, le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion. Bien qu'il avoue qu'une problématique existe, il rappelle qu'un groupe de travail a été constitué afin de développer des solutions éventuelles. Il considère donc que l'acceptation de la motion serait prématurée. De plus, il a précisé que de nombreuses problématiques de ces nouvelles technologies étaient déjà prises en compte par la loi sur le blanchiment d'argent (LBA), et les lois sur les services financiers (LSFin) et les établissements financiers (LEFin).

Finalement, le Conseil national a adopté la motion par 99 voix contre 83 et 10 abstentions. Des alliances hétéroclites ont décidé du sort de cet objet. Le Parti socialiste, rejoint par les vert'libéraux, le PDC, le PBD et 12 voix du Parti libéral-radical ont fait pencher la balance en faveur de l'acceptation de l'objet. Ainsi, les voix de l'UDC, des verts et de 13 libéraux-radicaux n'ont pas été suffisantes pour s'opposer à la motion. En outre, la division au sein du PLR a entraîné 7 parlementaires du groupe à s'abstenir.⁸

POSTULAT

DATUM: 18.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil des Etats a voté le **classement** du postulat à la suite du rapport sur la **promotion de la numérisation dans le domaine de la réglementation financière**.⁹

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 27.11.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Face aux récents développements FinTech comme la blockchain ou les technologies des registres distribués (TRD), le Conseil fédéral soumet au Parlement une **adaptation du cadre juridique aux développements des TRD**. Ces nouvelles technologies garantissent une gestion commune des données qui permet un transfert de valeur en faisant l'impasse d'une gestion centralisée.

Cette refonte légale introduit neuf adaptations ponctuelles du droit helvétique. Dans l'ensemble, son objectif est d'augmenter la sécurité juridique, de supprimer les entraves au développement de la FinTech et d'empêcher les abus. Selon le Conseil fédéral, une telle adaptation devrait conforter l'intégrité et la réputation de la place financière suisse. Son message se base sur le rapport lié au cadre juridique régissant la blockchain et les TRD.¹⁰

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 17.06.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

La technologie des registres distribués (TRD) permet une gestion décentralisée lors d'un transfert de valeur. Ce nouvel outil, dont le blockchain est l'application la plus connue, bouleverse les nouvelles technologies de la finance. Afin de positionner la Suisse comme leader innovant dans le domaine de la FinTech, le Conseil fédéral a donc soumis au Parlement une **adaptation du cadre juridique au développement des TRD**. Cette adaptation a pour objectif de supprimer les freins aux développements de ces nouvelles technologies, d'empêcher les abus et de renforcer la sécurité juridique. Il permettra notamment de valider la création d'une nouvelle catégorie d'autorisation liée au blockchain pour les infrastructures des marchés financiers. Ces nouvelles infrastructures pourront ainsi offrir des services fondés sur la TRD.

Le **Conseil national a adopté** unanimement le **projet** par 192 voix contre 0. Il n'y a apporté que deux modifications suggérées par sa Commission de l'économie et des redevances (CER-CN). D'abord, il a intégré la possibilité pour un tiers impliqué légalement d'accéder et de récupérer ses données. Puis, le Conseil national a adopté une modification de la Loi sur les services financiers (LSFin) afin que les prestataires de services financiers n'aient pas à recourir à un organe de médiation s'ils ne travaillent qu'avec des clients institutionnels ou professionnels. Cette seconde modification a été combattue en vain par la gauche qui pointait du doigt une distorsion de la concurrence.¹¹

MOTION
DATUM: 10.09.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

La motion Merlini (plr, TI) vise une adaptation des **instruments procéduraux des autorités judiciaires et administratives** pour répondre aux **nouvelles technologies financières** comme le «blockchain». Après analyse, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) propose, à l'unanimité, le rejet de la motion. En effet, elle estime que le projet de loi fédérale sur l'adaptation du droit fédéral aux développements de la technologie des registres électroniques distribués (TRD) 19.074 répond entièrement à la problématique soulevée par le député tessinois.

La **motion a été rejetée sans opposition par la chambre des cantons**.¹²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 10.09.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

L'**adaptation du cadre juridique au développement des TRD** a été **unanimement validée par le Conseil des Etats**. Cette adaptation juridique a pour objectif de garantir la sécurité juridique et de positionner la Suisse comme leader innovant dans cette nouvelle technologie financière. Les sénateurs et sénatrices ont approuvé le projet amendé par le Conseil national. Ils ont ainsi suivi les recommandations de leur Commission de l'économie et des redevances (CER-CE).

Lors du vote final, l'objet a été adopté à l'unanimité par les deux chambres.¹³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 19.06.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil fédéral a fixé, au **1er août 2021**, l'**entrée en vigueur de la nouvelle législation en matière de** technologie des registres électroniques distribués (TRD). Cette nouvelle législation, qui régleme notamment la blockchain, a pour objectif de renforcer la sécurité juridique et de positionner la place financière helvétique comme pionnière sur ce marché.¹⁴

Nationalbank

POSTULAT
DATUM: 15.06.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Le bitcoin et les cryptomonnaies ont fait couler beaucoup d'encre en 2017. Ce développement technologique a agité la sphère de la réglementation monétaire et financière internationale. Plus particulièrement, de nombreuses banques nationales se sont positionnées sur la possibilité de créer une cryptomonnaie nationale. Ainsi, Cédric Wermuth (ps, AG) a déposé un postulat pour **établir un rapport sur la faisabilité et les enjeux de la création d'un crypto franc**.

Le Conseil fédéral a proposé d'adopter le postulat. De plus, il a mentionné l'existence d'un groupe de travail sur la technologie «blockchain» et les «Initial Coin Offerings» (ICO), afin de rappeler que des travaux sur une thématique liée existaient déjà. Le postulat a été tacitement adopté par la chambre du peuple.¹⁵

POSTULAT

DATUM: 13.03.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le postulat déposé par Susanne Leutenegger Oberholzer (ps, BL), puis repris par Beat Jans (ps, BS), soulève la thématique de la création d'une monnaie centrale électronique. Avec les récentes évolutions dans la cryptofinance, l'idée de la **création de comptes numériques privés auprès des banques centrales** agite la sphère financière internationale. La Banque nationale suisse (BNS) n'échappe pas au débat.

Le Conseil fédéral a proposé d'adopter le postulat. De plus, il souhaite que cette problématique soit abordée conjointement au rapport sur le postulat 18.3159 qui étudie la faisabilité et les enjeux de la création d'un cryptofranc.

Le postulat a été combattu par Michaël Buffat (udc, VD). Il estime, de son côté, que la création de comptes pour les personnes privées n'entre pas dans le mandat de la BNS. Il relève notamment le rejet de l'initiative Monnaie pleine qui, selon lui, démontre que le peuple ne veut pas que la banque nationale dévie de ses prérogatives actuelles.

Au final, le postulat a été rejeté par 92 voix contre 82 et 17 abstentions. Une alliance du Parti socialiste, des verts et du PDC n'a pas suffi pour faire pencher la balance. Elle n'a été rejointe que par 5 libéraux-radicaux, alors que 13 membres du parti se sont abstenus.¹⁶

POSTULAT

DATUM: 13.12.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **rapport du Conseil fédéral étudie la faisabilité et les enjeux de la création d'un cryptofranc** accessible à toutes et à tous. Il est important de préciser que si d'un côté, le rapport analyse les implications d'une monnaie électronique de la banque centrale, il néglige, d'un autre côté, les enjeux des cryptomonnaies privées. Dans l'ensemble, le Conseil fédéral estime qu'un cryptofranc universellement accessible n'apporterait que des avantages limités, alors que des nouveaux risques seraient créés. Il préconise donc de renoncer temporairement à la création d'une monnaie électronique de la Banque nationale suisse (BNS) mais s'engage à analyser périodiquement une situation au fort potentiel évolutif. Pour appuyer cette position, le Conseil fédéral pointe notamment du doigt l'impact négatif sur la stabilité financière et sur la politique monétaire de la BNS. Pour être précis, un cryptofranc réduirait la marge de manœuvre de la BNS et renforcerait le risque de panique bancaire. Il met également en exergue les risques élevés liés à la cybercriminalité. De plus, il estime qu'une telle monnaie électronique ne supplanterait pas l'actuelle monnaie fiduciaire en terme de sécurité financière, d'inclusion financière ou de trafic de paiements. Par contre, le rapport précise qu'une monnaie électronique accessible uniquement aux acteurs du marché financier aurait des effets positifs prometteurs, notamment en terme de négoce et de gestion des titres.¹⁷

POSTULAT

DATUM: 14.09.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite du rapport du Conseil fédéral sur **la faisabilité et les enjeux de la création d'un cryptofranc**, le Conseil national a **classé** le postulat.¹⁸

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 11.06.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

La Banque nationale suisse (BNS) participe au «Projet Jura» qui vise la **mise en place d'une monnaie numérique par l'intermédiaire des banques centrales**. Cette monnaie numérique fonctionnerait sur la technologie des registres électroniques distribués (TRD) comme la blockchain. Au final, l'objectif sous-jacent des banques centrales est de répondre à la décentralisation de l'émission de monnaie en offrant une monnaie numérique sous contrôle des autorités monétaires.¹⁹

Internationale Finanzinstitutionen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 20.12.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Comme **la Suisse participe au volet financier et au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du G20 de 2020**, le Conseil fédéral a déterminé ses thèmes prioritaires. Les sept Sages souhaitent mettre sur la table des discussions: l'imposition de l'économie numérique, la finance durable et la régulation des marchés financiers en adéquation avec la numérisation et les questions climatiques.²⁰

Banken

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 02.07.2014
FABIO CANETG

Der Bundesrat gab im April 2014 die Erarbeitung einer Botschaft zur **Revision des Steuerstrafrechts** in Auftrag. Diese stützte sich auf eine bereits 2013 abgeschlossene Vernehmlassung. Kernstück der Vorlage sollte die Abschaffung des eigenständigen Straftatbestands des Steuerbetrugs bilden. Der Bundesrat sah vor, Steuerbetrug neu als qualifizierte Steuerhinterziehung zu handhaben, wodurch unter anderem Doppelverfahren vermieden werden sollten. Aufgrund des erweiterten Zugangs zu Bankdaten für Behörden kam die erwartete Gesetzesänderung einer Aufweichung des inländischen Bankgeheimnisses gleich. Das Parlament konnte sich bis zum Jahresende 2014 noch nicht zur Vorlage äussern. Die mit dem Geschäft zusammenhängende Motion Schweizer (fdp, ZG) war am Jahresende formell weiterhin beim Bundesrat pendent.²¹

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 24.11.2014
FABIO CANETG

Eine von der FDP-Liberalen-Fraktion eingereichte **parlamentarische Initiative „Den Verkauf von Bankkundendaten hart bestrafen“** wurde im Berichtsjahr 2014 erstmals inhaltlich vom Parlament behandelt. Sie war 2010 eingereicht worden und hatte während des Steuerdisputs mit Deutschland an politischer Bedeutung gewonnen. Die Wirtschafts- und Abgabekommissionen (WAK) beider Räte hatten das Begehren bereits 2011 angenommen. Im Jahr 2013 hatte der Nationalrat zudem einer Fristverlängerung bis Herbst 2015 zugestimmt. Der Nationalrat behandelte die Vorlage als Erstrat im September 2014. Sie schlug die Ausdehnung des Personenkreises vor, der im Zusammenhang mit dem Diebstahl von Bankkundendaten unter Strafe gestellt werden sollte. Etwas genauer sollten auch Personen unter Strafe stehen, die Bankkundendaten, die ihnen unter Verletzung des Bankkundengeheimnisses zugetragen worden waren, weitergeben oder für sich selbst nutzen. Bisher waren einzig die Erstverletzer des Bankkundengeheimnisses strafbar, nicht aber die Erwerber (und potenziellen Weiterverkäufer) der Daten. Der Bundesrat unterstützte die vorgeschlagene Änderung, mitunter mit dem Argument, dass die Weitergabe und Verwendung gestohlener Bankkundendaten das Vertrauen in den Banken- und Finanzplatz Schweiz verletze. Er erachtete die vorgesehene Regelung als geeignet, um eine abschreckende Wirkung auf potenzielle Datenverkäufer zu entfalten. Die Ratslinke setzte sich im Nationalrat für Nichteintreten ein. Sie argumentierte, dass unter dem künftigen Regime des automatischen Informationsaustausches (AIA) kein Anreiz mehr bestünde, Bankkundendaten zu stehlen und/oder diese weiterzugeben. Zudem sei die erwartete Abschreckungswirkung eine „Wunschvorstellung“ (Louis Schelbert, gp, LU). Das Ratsplenum liess sich von dieser Argumentation nicht überzeugen und stimmte deutlich, mit 126 zu 57 Stimmen, für Eintreten. In der Detailberatung wurden keine Minderheitsanträge mehr gestellt, weshalb sich der Nationalrat einstimmig für die Annahme des Entwurfs aussprach. Im Dezember 2014 kam das Geschäft in den Ständerat. Weil weder Nichteintretens- noch Minderheitsanträge vorlagen, passierte die Vorlage auch in der Kleinen Kammer einstimmig. In den Schlussabstimmungen wurde die verschärfte Handhabung im Zusammenhang mit dem Verkauf von Bankkundendaten mit 137 zu 57 Stimmen (Nationalrat) und 40 zu 0 Stimmen bei 5 Enthaltungen (Ständerat) angenommen.²²

POSTULAT
DATUM: 18.01.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

Roberto Zanetti (ps, SO) a demandé au Conseil fédéral la possibilité d'instituer des **sanctions pénales pour les délits économiques et fiscaux des collaboratrices et des collaborateurs, et cadres des banques suisses**. Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Il a estimé qu'une telle mesure introduirait une forte insécurité juridique. Le postulat a été adopté par le Conseil des Etats par 20 voix contre 18 et 1 abstention. Dans le rapport, le Conseil fédéral a conclu que la législation helvétique était adéquate. Elle prend en compte les législations fiscales des autres Etats, notamment à travers l'assistance administrative et l'entraide judiciaire internationale. Le Conseil fédéral a donc décidé qu'il était inadéquat de prendre des mesures. Le postulat a été classé.²³

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 16.11.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Etant donné le développement rapide des systèmes de paiement par smartphone et les données acquises à travers ces systèmes, le paiement par smartphone occupe une place stratégique pour la place financière helvétique. Or, alors que Apple Pay et Samsung Pay offrent des solutions aux clients, la Commission de la concurrence (Comco) soupçonne plusieurs établissements financiers de privilégier la solution de paiement offerte par l'application Twint. Des perquisitions ont été menées et une enquête est ouverte. Si les soupçons se confirment, il s'agirait d'une entrave à la

concurrence qui viserait à maintenir stratégiquement **un système de paiement par smartphone helvétique aux dépens de systèmes de paiements étrangers.**²⁴

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 15.12.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

En s'appuyant sur des rapports relatifs à l'établissement de bases juridiques pour la Distributed Ledger Technologie (DLT) et la blockchain, et au risque de blanchiment d'argent et du financement du terrorisme via des cryptoactifs, le Conseil fédéral a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'établir une **Lex Blockchain** spécifique. Au contraire, il estime que les nouvelles technologies doivent être intégrées dans la législation actuelle. Néanmoins, il considère que des adaptations ponctuelles doivent être établies, notamment dans le droit sur les marchés financiers, le droit bancaire et le droit de l'insolvabilité.²⁵

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 18.02.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

L'arrivée de **néobanques sur la place financière helvétique** fait couler de l'encre et anime les débats. Le développement de solutions fintech qui misent sur la réduction, voir même la suppression, des frais de gestion ou de change, et une expérience de gestion 100 pour cent dématérialisée, semble secouer le monde bancaire. Il est notamment possible de citer les start-ups Revolut, N26, Neon ou Yapeal. Du côté helvétique, non seulement ces néobanques risquent de bouleverser le marché de la banque de détail, mais les solutions fintechs manquent à l'heure actuelle selon les experts. Ainsi, le Credit Suisse a déjà décidé de s'associer à Revolut. Les futurs développements de ces nouvelles solutions bancaires seront au cœur de l'évolution du marché bancaire helvétique.²⁶

MOTION

DATUM: 17.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Marcel Dobler (plr, SG) propose une adaptation numérique de la **loi sur le crédit à la consommation (LCC)**. Cette adaptation doit permettre d'**autoriser la conclusion de crédits en ligne**. A l'heure actuelle, les contrats de crédits doivent être établis et révoqués sous la forme écrite. Or, cette particularité n'est pas en adéquation avec les habitudes numériques des consommateurs. Une adaptation de la LCC renforcerait la compétitivité et adapterait le droit suisse à la réalité numérique. La motion a été retirée.

ANDERES

DATUM: 27.08.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Dans le cadre du développement de la FinTech helvétique, la FINMA a accordé les deux premières **licences bancaires pour des cryptobanques**. Ces licences ont été octroyées à Seba Crypto à Zoug et Sygnum à Zürich. Ces deux cryptobanques basent leur modèle d'affaire sur la technologie blockchain.²⁷

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 12.09.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **projet Libra** a fait couler beaucoup d'encre depuis l'officialisation de son lancement en juillet 2019. Cette cryptomonnaie lancée par Facebook et de nombreux autres partenaires a pour objectif d'être basée à Genève. Par conséquent, la législation helvétique s'appliquerait. Ainsi, l'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA) a précisé, qu'en tant que système de paiement, la Libra devrait obtenir une licence. En outre, l'obtention d'une telle licence serait liée à l'existence d'infrastructures et de ressources humaines sur sol suisse. Au final, la prise de position positive de la FINMA indique la volonté de la Suisse à se positionner dans le domaine de la FinTech, et contraste avec les prises de positions européennes et américaines sur la Libra.²⁸

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 21.02.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Après neuf années à la tête d'UBS, **Sergio Ermotti a transmis le flambeau à Ralph Hamers, pionnier de la numérisation bancaire** au sein de la banque ING. Cette décision est tombée une semaine après le remplacement de Tidjane Thiam par Thomas Gottstein à la tête du Credit Suisse.

Sergio Ermotti s'est positionné comme l'architecte de la restructuration d'UBS à la suite de la crise financière de 2008. Il a entamé une restructuration en profondeur, avec notamment une réduction drastique de la banque d'investissement et un tournant vers l'Asie. Bien que les procédures judiciaires engagées contre UBS France ne soient pas encore terminées et que l'action UBS ait stagné ces dernières années, le bilan final de Sergio Ermotti a été largement validé par la presse helvétique. Il a notamment imposé UBS comme la plus grande banque en gestion de fortune dans le monde. A partir de là,

Ralph Hamers aura pour objectif d'amener UBS sur le chemin de la numérisation afin de créer la banque de demain.

Alors que Sergio Ermotti était pressenti pour reprendre la présidence du conseil d'administration d'UBS en 2022, après le départ d'Axel Weber actuel président, il a été élu nouveau président de Swiss Re à partir de 2021. Etant donné que Swiss Re a toujours été associé au Credit Suisse plutôt qu'à UBS, cette nouvelle a largement surpris la sphère financière helvétique.²⁹

POSTULAT

DATUM: 25.09.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin de prendre en compte l'**essor des moyens de paiement électronique**, Rosmarie Quadranti (pbd, ZH) a déposé un postulat pour évaluer l'**impact sur les pourboires**. L'objectif étant de déterminer si la sécurité juridique est garantie pour l'AVS, les impôts et les salaires.

Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Il estime que la législation actuelle, et notamment la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) garantissent la sécurité juridique.

Le postulat a été **classé** car il n'a pas été examiné dans un délai de deux années.

1) Analyse APS des journaux 2019 – Crédit et monnaie

2) Analyse APS des journaux 2020 – Crédit et monnaie

3) Rapport sur les Bases juridiques pour la DLT et la blockchain du 14.12.18

4) FF, 2019, p. 2952

5) BO CN, 2017, pp.2172

6) BO CN, 2018, p.534

7) Rapport 16.3256

8) BO CN, 2019, pp.474

9) FF, 2019, p.2952

10) FF, 2020, pp.223; FF, 2020, pp.319

11) BO CN, 2020, pp.1045; Communiqué de presse CER-CN du 13.05.2020; Communiqué de presse CER-CN du 25.2.20; Communiqué de presse CER-CN du 29.01.2020

12) BO CE, 2020, p.733; Communiqué de presse CER-CE du 21.08.2020; Rapport CER-CN du 21.08.2020

13) BO CE, 2020, p.1072; BO CE, 2020, pp.732 s.; BO CN, 2020, p.1958; Communiqué de presse CER-CE du 03.07.2020; Communiqué de presse CER-CE du 21.08.2020; LT, 15.10.20

14) LT, 19.6.21

15) BO CN, 2018, p.1156

16) BO CN, 2019, pp.307

17) Rapport "Monnaie électronique de banque centrale" du 13.12.2019

18) FF, 2020, p.3263 s.

19) AZ, CdT, 11.6.21; Lib, 29.6.21

20) Communiqué de presse du Conseil fédéral du 20.12.2019; TA, 4.12.19; TA, 6.12., 10.12.19

21) Medienmitteilung EFD vom 2.7.14; Mo 10.3493 (Schweiger).pdf; NZZ, 3.7.14

22) AB NR, 2014, S. 1527 ff..pdf; AB NR, 2014, S. 2384.pdf; AB SR, 2014, S. 1333.pdf; AB SR, 2014, S. 993 f..pdf; BBI, 2014, S. 9685 f..pdf; NZZ, 25.11.14

23) BO CE, 2013, pp. 841 s.; FF, 2016, p. 2769; Rapport sur la violation de la législation économique et fiscale d'autres Etats du 11.12.2015

24) AZ, BaZ, Blick, LT, 16.11.18

25) Rapport du NRA sur le Risque de blanchiment d'argent et du financement du terrorisme par les crypto-assets du 1.10.18; Rapport sur le National Money Laundering and Terrorist Financing Risk Assessment du 1.2.13; Rapport sur les Bases juridiques pour la DLT et la blockchain du 14.12.2018.pdf; Rapport sur les Monnaies virtuelles du 25.6.14; AZ, Blick, LT, NZZ, ZGZ, 15.12.18

26) SoZ, 20.1.19; LT, 18.2.19

27) LT, TA, 27.8.19; LT, 28.8.19

28) BaZ, 24.8.19; LT, 6.9.19; BaZ, LT, Lib, 12.9.19

29) LT, 19.2.20; AZ, Blick, CdT, LT, NZZ, TA, 21.2.20; AZ, 22.2.20; SoZ, 23.2.20; Lib, 26.2.20; NZZ, 4.3.20; SoZ, 8.3.20